



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 novembre 2004

**PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET (à partir de la délibération n°2004-11-10), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Bertrand DEVIENNE (à partir de la délibération n°2004-11-3), M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaëtane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Jean GUILBERT (représentant M. Gérard-Charles MARTIN), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Bernard SERENARI (représentant M. Pierre LESTRADE)

**Absents excusés :**

M. Philippe LAVAUD, pouvoir à Mme Gaëtane DESJARDINS  
M. Gérard-Charles MARTIN, représenté par M. Jean GUILBERT  
M. Marc BODIN, pouvoir à Mme Monique LE SAINT  
M. Claude BANCILHON, pouvoir à M. Thierry LEGIRET  
M. Pierre LESTRADE, représenté par M. Bernard SERENARI

**Absents :**

M. Jean-Paul MASSON  
M. Gérard MEZZADRI

Secrétaire de séance :  
M. LASSERRE

Date de convocation : 02.11.2004  
Date d'affichage de la convocation : 02.11.2004

Nombre de conseillers en exercice : 30  
Nombre de membres présents : 25

**N° de l'ordre du jour : 2004-11-08 Formule de révision des prix. Suppression des références indiciaires « produits et services » (PSD)**

M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Par communiqué publié au bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du 15 juin 2004, il a été annoncé que le ministre de l'économie, des

finances et de l'industrie engage la réforme de certaines références indiciaires utilisées dans le cadre des formules de révision des prix des marchés. Les valeurs des cinq indices « produits et services » (PSD) ne sont plus publiées depuis octobre 2004.

Il convient donc de prévoir le remplacement de ces indices, dans les formules de révision des différents marchés concernés, par d'autres références indiciaires représentatives des coûts de la prestation.

Un avenant portant sur l'actualisation de la formule de révision pour chacun des marchés et contrats concernés devra être conclu.

En raison du nombre de marchés concernés, et donc de l'importance des tâches administratives à réaliser, il vous est proposé de déléguer la compétence au président de fixer les nouveaux indices de référence et de l'autoriser à signer tous les avenants à intervenir.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil Communautaire :

*1) Délègue la compétence au président de fixer les nouveaux indices de référence pour actualiser la formule de révision en raison de la suppression des indices « produits et services » (PSD) dans tous les marchés, contrats et conventions concernées ;*

*2) Autorise le président ou son délégué à signer tous les avenants à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 24

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,



Etienne PINTE

PREP. 70

24.11.04